AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0538
FR0006174348-FS0235

21 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BUREAU VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mars 2025, complété notamment par des courriers reçus les 18 et 20 mars 2025, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 mars 2025, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BUREAU VERITAS et détenir indirectement 34 964 920 actions BUREAU VERITAS représentant autant de droits de vote, soit 7,70% du capital et 5,99% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
BNP Paribas Financial Markets Paris	34 391 356	7,58	34 391 356	5,89
BNP Paribas Securities Services	573 464	0,13	573 464	0,10
BNP Paribas Portzamparc	100	ns	100	ns
Total BNP Paribas	**34 964 920**	**7,70**	**34 964 920**	**5,99**

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion d'un contrat d'achat à terme préfinancé « *prepaid forward* » d'actions BUREAU VERITAS pour une durée de 3 ans avec la société WENDEL, hors marché[2].

À cette occasion, la société BNP Paribas Financial Markets Paris a franchi en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir (i) 30 357 140 actions BUREAU VERITAS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat d'achat à terme préfinancé « *prepaid forward* » dont l'exercice lui permet d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat jusqu'au 13 mars 2028 et (ii) 1 390 717 actions BUREAU VERITAS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *convertible bonds* » portant sur autant d'actions déjà émises et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat jusqu'au 15 février 2026.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société BNP Paribas a précisé détenir 1 198 092 actions BUREAU VERITAS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 18 mars 2025 et le 26 novembre 2029.

[1] Sur la base d'un capital composé de 453 879 520 actions représentant 583 720 122 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqués diffusés par la société WENDEL les 11 et 12 mars 2025.